

**Fiche de collecte de renseignements pour le
raccordement d'une installation de production
de puissance inférieure ou égale à 3 kVA
destinée principalement à l'autoconsommation
(sans contrat d'Obligation d'Achat)
au réseau Basse Tension
de GAZ DE BARR**

Résumé

Ce document doit être adressé à GAZ DE BARR lorsqu'un utilisateur du réseau souhaite installer une production en aval de son point de livraison. Elle permettra à GAZ DE BARR de vérifier la compatibilité du projet avec le raccordement existant, puis d'adresser au demandeur la convention d'exploitation prévue à l'article 2 du décret du 23 avril 2008.

Cette fiche de collecte concerne les cas d'autoconsommation totale ou partielle : la production est réputée consommée sur le site, aucun compteur de production n'est installé et le producteur ne bénéficie pas d'un contrat d'achat. Mais l'excédent de production peut être occasionnellement injecté, sans rémunération, sur le réseau de distribution.

VERSION	Date de la version	NATURE DE LA MODIFICATION
V0	13 décembre 2010	Création du document
V1		

Fiche de collecte de renseignements pour une petite installation de production inférieure à 3 kVA

DEMANDEUR

Nom : Prénom :

ou raison sociale * :

**s'il s'agit du propriétaire joindre obligatoirement le KBIS.*

N° : Rue :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile :

E-mail :

Nom de l'interlocuteur (s'il s'agit d'une société ou d'un mandataire) :

Le demandeur agit :

- Pour son propre compte
- En tant que mandataire du propriétaire de l'installation désignée ci-dessous.

PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION (signataire de la convention d'exploitation)

Nom : Prénom :

ou raison sociale :

(s'il s'agit du propriétaire joindre obligatoirement le KBIS)

N° : Rue :

Code Postal : Commune :

N° Parcelle :

N° Section :

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTALLATION

Nom : Prénom :

ou raison sociale :

(s'il s'agit du propriétaire joindre obligatoirement le KBIS)

N° : Rue :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile :

E-mail :

ELECTRICIEN QUI REALISE LE CHANTIER

Nom ou raison sociale :

N° : Rue :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile :

E-mail :

Protection de découplage :

La protection de découplage est obligatoire, en application du chapitre VII de l'arrêté du 21 juillet 1997. Elle peut être intégrée à l'unité de production ou indépendante de cette dernière.

Si la protection de découplage est agréée et conforme à la norme DIN VDE 0126-1-1, joindre le procès-verbal d'essai délivré par un laboratoire d'essai agréé mentionnant sa conformité à la norme DIN VDE 0126-1-1.

Type de production :

- Cogénération
- Eolien
- Autres à préciser

Raccordement au réseau et mise en service

GAZ DE BARR vérifiera que le compteur utilisé est de type électronique et exigera l'échange de celui-ci aux frais du demandeur dans le cas contraire.

Date souhaitée de mise en service d'installation :/...../.....

Référence du contrat de fourniture (Informations disponibles sur la facture de vos consommations)

Puissance souscrite : kVA (elle est indiquée sur votre facture d'achat d'électricité).

RTPL (Référence Technique du Point de Livraison) :(mention obligatoire, appelée aussi "Réf. Technique ". Elle est indiquée sur votre facture d'achat d'électricité).

Puissance Maximale de l'installation de production :kVA

Date :	Signature :	Nom & prénom du signataire : <input type="checkbox"/> Producteur <input type="checkbox"/> Mandataire
--------	-------------	--

BORDEREAU D'ENVOI DES PIÈCES JOINTES (à joindre obligatoirement avec la fiche de collecte)

A cocher :

- ✓ la fiche de collecte (pages 1 et 2) de ce document.
- ✓ le certificat de conformité de la protection de découplage de l'unité de production à la norme DIN VDE 0126-1-1 en vigueur.

Si le dossier le justifie :

- ✓ si la production photovoltaïque est exploitée par une société, joindre obligatoirement son certificat d'immatriculation au registre du commerce (KBIS).
- ✓ si la gestion totale ou partielle du dossier a été confiée à un tiers, joindre obligatoirement le mandat spécial dereprésentation ou l'autorisation de communication d'informations confidentielles (**conforme au modèle GAZ DEBARR**) qui sont disponibles sur le site <http://www.gaz-de-barr.com/> dans la documentation technique deréférence sous le titre "Procédure de raccordement producteurs").
- ✓ si un **nouveau raccordement consommateur** est prévu pour alimenter le bâtiment dans lequel sera installée la production, joindre obligatoirement la demande complète de raccordement consommateur (disponible sur le site <http://www.gaz-de-barr.com/>). Dans ce dernier cas, les règles applicables au raccordement d'une installation de consommation seront prises en compte pour déterminer à qui imputer les frais d'extension.

Date :	Signature :	Nom & prénom du signataire : <input type="checkbox"/> Producteur <input type="checkbox"/> Mandataire
--------	-------------	--

Dossier à envoyer complet en recommandé avec AR à l'adresse suivante :

**GAZ DE BARR
1, rue du Lycée
BP 20037
67141 BARR Cedex**

Les dossiers incomplets ne pourront en aucun cas être traités par GAZ DE BARR